

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Début de séance : 19 heures 30

Présents : Delphine Chrétien, Jean-Marc Denier, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Philippe Vial.

Absents : Éric Chevillard, Denis Dos Santos, Émeline Friedman, Véronique Mazur, Bruno Rouly, Séverine Vial.

Pouvoirs : Éric Chevillard à Ghislaine Reymond
Séverine Vial à Delphine Chrétien
Bruno Rouly à Alain Roche

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum : atteint (9 présents et 3 pouvoirs)

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 12 juillet 2023

Délibérations :

- Autorisation à M. le Maire d'effectuer une demande subvention au département pour le « Programme voirie les Hormes » (septembre 2024)
- Autorisation à M. le Maire d'effectuer la mise à jour du tarif de location de la terrasse du Bistrot de la Place (y compris pour la soirée estivale du jeudi)
- Validation des montants des avenants au marché de travaux Halte-Garderie
- Autorisation à M. Le Maire d'effectuer le règlement des factures concernant l'étude sanitaire du clocher, diagnostic préalable à la restauration de l'ensemble campanaire de l'église de la commune
- Modification des montants de la provision des charges de chauffage pour les logements 1 et 2 de la Mairie et le logement du numéro 912 rue du Moulin

Questions diverses :

- Modification de l'emplacement du panneau d'entrée de l'agglomération du « bas du village »
- Prévision d'une réunion avec le « collectif des habitants du quartier de la gare »
- Rumeur « abattage des séquoias »
- Raid Orient'Alpin le dimanche 17 septembre

Date du prochain conseil

Au début de la séance, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2023 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-09-2023

AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE « PROGRAMME VOIRIE LES HORMES » (Septembre 2024)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie prévu pour 2024.

La commune de Clelles souhaite procéder à l'aménagement du Chemin des Hormes, en mauvais état et très fréquenté.

Le montant du projet s'élève à 36.850€ HT soit 44.220€ TTC.

Pour ces travaux, une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de 11.055€ HT (soit 30% du montant global).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention auprès du département (9 voix et 3 pouvoirs pour)

DELIBERATION Numéro 02-09-2023

AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER LA MISE A JOUR DU TARIF DE LOCATION DE LA TERRASSE DU BISTROT DE LA PLACE (Y COMPRIS POUR LA SOIREE ESTIVALE DU JEUDI)

Suite à la dernière délibération à ce sujet en date du 07 juillet 2022 (où un nouveau montant de location annuelle avait été fixé à 400€), Monsieur le Maire souhaite interpeller le Conseil Municipal sur le fait que le Bistrot ne respecte pas précisément le plan définitif de la terrasse fourni par la mairie aux gérants de cet établissement.

En effet, le plan de cette terrasse est actuellement variable et le Bistrot ne se conforme pas forcément au document fourni.

Il faut noter que l'espace carrelé situé sous le préau est un espace communal qui n'apparaît pas sur le plan fourni et il est utilisé régulièrement comme espace de terrasse.

Il faut noter également que durant les soirées estivales du jeudi, le Bistrot occupe la quasi-totalité de la place de la Mairie.

En fonction des éléments cités en amont, Monsieur le Maire souhaite proposer un nouveau tarif de location annuelle (500 euros) et éventuellement solliciter le Bistrot afin qu'il fournisse un nouveau plan de terrasse plus précis (vue de face), qu'il s'engagerait à respecter.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réévaluer le tarif de location de la terrasse du bistrot et à le porter à 500 euros annuels. (9 voix et 3 pouvoirs pour)

DELIBERATION Numéro 03-09-2023

VALIDATION DES MONTANTS DES AVENANTS POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE LA HALTE-GARDERIE

Les levées de réserve du marché de travaux de la Halte-Garderie sont actuellement en cours avec une réception définitive prévue début octobre 2023.

Afin de faciliter les règlements de la Trésorerie aux artisans pour cette fin de marché, Monsieur le Maire souhaite préciser au Conseil Municipal les montants exacts des avenants par artisan :

ARTISANS CONCERNES PAR LES AVENANTS	MONTANT HT PLUS OU MOINS VALUE
Entreprise BAILLY	+ 790 €
Entreprise Serge MARRY	+ 1.488 €
Entreprise PRO BOIS CONCEPTION	+ 1.981,89 €
Entreprise RTE DAUPHINE	- 1.060 €
Entreprise TDMI	- 3.000 €

Ces montants sont validés en accord avec M. Pierre OSWALD (architecte, maître d'œuvre en charge du projet) et M. Jean-Marc DENIER.

Un devis de l'entreprise Trièves-Travaux a également été nécessaire pour aplanir correctement le terrain devant l'entrée du bâtiment, avant la réalisation d'un enrobé.

Aucun dépassement notable du coût prévisionnel de ce projet n'a donc été enregistré.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour valider les montants de ces avenants.

DELIBERATION Numéro 04-09-2023

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE D'EFFECTUER LE REGLEMENT DES FACTURES CONCERNANT L'ETUDE SANITAIRE DU CLOCHER, DIAGNOSTIC PREALABLE A LA RESTAURATION DE L'ENSEMBLE CAMPANAIRE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE

Le projet de restauration de l'ensemble campanaire situé dans le clocher de l'Église Sainte Marie de Clelles avance. La phase du diagnostic est actuellement terminée.

Monsieur le Maire souhaite rappeler au conseil municipal le montant à régler ainsi que la répartition du montant subventionné.

Le montant à régler pour la phase « Diagnostic » est de 4.185 € HT.

Le montant de la part de subvention est de 80%, soit 3.348 € HT répartis de la façon suivante :

	% de la phase Diagnostic	Montant € HT correspondant
Subvention DRAC	40%	1.674 €
Subvention Région	15%	627,75 €
Subvention Département	25%	1.046.25 €

Soit un reste à charge pour la commune de 837€ HT.

Pour la suite de ce projet, Mme Ghislaine REYMOND rappelle qu'une réunion doit avoir lieu prochainement avec tous les acteurs qui sont partie prenante de cette restauration, à savoir l'architecte du patrimoine maître d'œuvre du projet, madame Amandine MOSKAL, la DRAC, le Département de l'Isère et la Région. Cette réunion aura pour but de présenter un avant-projet des travaux et de préciser leur coût prévisionnel.

Les montants envisagés sont importants puisqu'il faut non seulement restaurer les cloches, mais aussi sécuriser les accès à l'ensemble des étages et traiter les bois du beffroi qui sont altérés.

Cependant les subventions attendues seraient de 80% des dépenses. De plus il est possible de faire auprès du Préfet du Département une demande de dérogation autorisant à dépasser le plafond de 80 % de subventions publiques sur un projet concernant le patrimoine. Demande que nous faisons actuellement.

Enfin nous avons contacté la Fondation du Patrimoine pour voir quelles aides cet organisme pourrait nous apporter.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer le règlement des factures concernant l'étude sanitaire du clocher. (9 voix et 3 pouvoirs pour)

DELIBERATION Numéro 05-09-2023

MODIFICATION DES MONTANTS DE LA PROVISION DE CHARGES DE CHAUFFAGE POUR LES LOGEMENTS 1 ET 2 DE LA MAIRIE ET LE LOGEMENT AU NUMERO 912, RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire souhaite réviser les provisions de chauffage pour les logements suivants. En effet, après la régularisation, il est apparu que les coûts réels étaient inférieurs à ceux qui avaient été prévus.

LOGEMENTS	Montant € actuel / mois	Montant € souhaité / mois
Logement n°1 (BIBER)	70 €	50 €
Logement n°2 (Dragone)	30 €	25 €
Logement « Pichoud »	120 €	100 €

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier les montants des charges pour le chauffage des appartements communaux, selon les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus. (9 voix et 3 pouvoirs pour)

QUESTIONS DIVERSES

Modification de l'emplacement du panneau d'entrée de l'agglomération du « bas du village » :

Il est proposé de déplacer le panneau d'entrée du bas de l'agglomération juste avant la maison située au numéro 239 de la route de Mens. L'objectif est de limiter la vitesse des usagers de la route.

En effet, le carrefour en bas du village est très dangereux. Plusieurs routes débouchent à cet endroit sur la départementale : Le chemin de Gabert, le chemin de la Condamine de Ladray, la sortie de la salle des fêtes. Et le manque de visibilité dans cette zone est flagrant. De plus, Les personnes arrivant de Mens en voiture dépassent largement les 50 km/h en arrivant dans cette portion de voie au bas du village.

L'ensemble des conseillers approuve cette initiative et charge Monsieur le Maire de rédiger un arrêté municipal dans ce sens.

Prévision d'une réunion « collectif des habitants du quartier de la gare » :

Dans le courant de l'été, Monsieur le Maire a reçu un courrier de la part du Collectif des habitants du quartier de la gare de Clelles intitulé « Propositions d'amélioration de la sécurité et du bien-vivre ensemble dans le quartier de la gare de Clelles ».

Avec l'aval du Conseil Municipal, Monsieur le Maire envisage la mise en place d'une réunion avec ce même collectif afin de prendre le temps d'aborder avec eux l'ensemble des points évoqués dans ce courrier.

Rumeur « abattage des séquoias » :

Suite à une « rumeur » circulant dans la commune concernant un « futur abattage des séquoias » et à plusieurs courriers à ce sujet de la part d'un habitant de la commune de Chichilianne, Monsieur le Maire souhaitait faire un point avec le Conseil Municipal afin d'envisager la meilleure communication possible concernant le statut et l'état des séquoias.

Il est évident qu'il n'a jamais été question d'abattre les séquoias de l'allée du Château Gallet et que cette rumeur est strictement sans aucun fondement.

Suite au changement climatique et à la sécheresse de plusieurs étés consécutifs, il apparaît que ces arbres donnent des signes de dépérissement et que de nombreuses branches sèches menacent de tomber. La question qui se pose est celle de la sécurité pour les habitants qui circulent ou stationnent sous ces arbres.

Raid Orient'Alpin le dimanche 17 septembre :

Cette course d'orientation aura lieu sur notre commune durant la journée du dimanche 17 septembre 2023.

Un arrêté municipal a été rédigé à ce sujet et transmis à la gendarmerie ce jour.

Monsieur le Maire souhaitait informer le Conseil Municipal des points d'organisation importants.

Le Centre organisationnel de cette course se tiendra à la salle des fêtes mais le marché pourra se tenir comme d'habitude sur la place de la mairie.

Les concurrents évolueront en binômes à pied ou en VTT.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 18 octobre à 19 h 30 dans la salle Sagittaire